

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Chambre de
recours des membres du personnel administratif des
établissements d'enseignement organisé par la
Communauté française**

A.Gt. 13-05-2024

M.B. 08-07-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 22 juin 1964 relative au statut des membres du personnel de l'enseignement de l'État, telle que modifiée ;

Vu le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, notamment les articles 109 à 113, tel que modifié ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 novembre 2023 portant désignation des présidents et secrétaires de la Chambre de recours des membres du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, §1^{er}, 17° ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 décembre 2018 portant désignation des membres de la Chambre de recours des membres du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Vu la consultation du pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des organisations syndicales représentatives de l'enseignement organisé par la Communauté française, au sens de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités et de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi précitée ;

Considérant que les mandats des membres actuels de la Chambre de recours sont arrivés à leur terme et qu'il s'avère dès lors nécessaire de renouveler sa composition ;

Vu le principe général de droit de continuité du service public,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres effectifs et suppléants de la Chambre de recours des membres du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française :

MEMBRES DELEGUES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Membres effectifs	Premiers membres suppléants	Seconds membres suppléants
M. Michel BALDAN (C.G.S.P.)	Mme Carole PEROMET (C.G.S.P.)	M. Hakim EL KHOLTI (C.G.S.P.)
Mme Antonietta CECI (S.L.F.P.)	M. Luc PITANCE (S.L.F.P.)	Mme Mansaka TSHIMANGA (S.L.F.P.)
Mme Carine QUINAUX (C.S.C.)	Mme Sonia BELOTTI (C.S.C.)	Mme Marie-Claude MASSON (C.S.C.)

MEMBRES DELEGUES DE WBE

Membres effectifs	Premiers membres suppléants	Seconds membres suppléants
M. Serge DUMONT	Mme Aurélie CARLINO	M. Alain VALEMBOIS
Mme Marie-France DELHEUZE	M. Kevin WAYBURN	M. Julien DEFAYS
M. Eric THIELENS	Mme Géraldine MAES	M. Jean-Claude VAN OPSTAEL

Article 2. - L'arrêté ministériel du 06 décembre 2018 portant désignation des membres de la Chambre de recours des membres du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les Chambres de recours déjà convoquées à cette date conservent la composition qui était la leur au moment de la convocation.

Bruxelles, le 13 mai 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert du Centre d'Expertise des Statuts et du Contentieux de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement,

J. MICHIELS